

COMMUNE DE SAINT CHAMASSY

COMPTE RENDU

SEANCE du 18 FEVRIER 2019

=====

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, le lundi 18 février 2019 selon convocation en date du mardi 12 février 2019 sous la présidence de Monsieur DELMAS Roland, maire.

Présent-e-s : DELMAS Roland, BRUSQUAND Christian, DUSSAIGNE Gérard, DUBOS Damien, ROUSSEAU Vital, COMPOSTELLA Michel, LALBAT Christophe, GUILLEMIN Antoine, AUDIBERT Sylvie, BORIE Arlette, CIABRINI Edwige.

Excusé-e-s / Absent-e-s : BARSE Catherine, CULINE Bernadette, JAUBERT Pascal, BRUNETEAU Sébastien.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Madame CIABRINI Edwige est désignée à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30 min.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est voté à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Office du Tourisme Intercommunal : Mme AUDIBERT Sylvie informe que pour renforcer les capacités d'actions de l'Office, le Directeur M.GUNTZ a demandé à prendre les fonctions de Directeur adjoint, une nouvelle Directrice sera nommée fin mai 2019. Pour l'année 2018 les entrées à LASCAUX IV sont en baisse par rapport aux prévisions. le tarif entrée est relevé à 20€, des réductions sont proposées pour l'achat de billets « jumelés » avec le Thot 24€ pour un adulte 13.60€ pour un enfant entre le 14 février et le 22 octobre.

Visite du 10 janvier 2019 de Mme Jacqueline DUBOIS députée : M. le Maire expose que la visite s'est bien passée. Après un exposé des forces et faiblesses de la Commune, une visite du cimetière pour se rendre sur la tombe de l'Amiral DARTIGE DU FOURNET a été faite.

Conseil d'école : M. le Maire expose que la réunion du conseil d'école a fait ressortir la stabilité des effectifs pour les trois années à venir dans le RPI. Le rectorat a confirmé qu'il n'y avait aucune menace de fermeture. 94 élèves sont prévus pour la rentrée 2019/2020. Pour la classe de Saint Chamassy il y aura 29 enfants. La cantine sera en mesure de les accueillir.

III – DELIBERATIONS

D 2019 01 - VENTE PAR ACTE ADMINISTRATIF D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU DIT « LES CAILLAVETTES »

Le Maire expose à l'assemblée le projet de vente par Acte Administratif du chemin rural au lieu dit les Caillavettes.

Il propose que l'acquisition soit faite moyennant le prix de 2€ du mètre carré,

Il serait plus avantageux d'effectuer cette vente sous la forme d'un acte administratif.

Considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative, en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Mme Sylvie AUDIBERT, Première adjointe pour représenter la commune en qualité de vendeur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Vote : à l'unanimité.

D 2019 02 ACHAT PAR ACTE ADMINISTRATIF D'UN TERRAIN

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'achat d'une partie du terrain cadastré 997 section A par Acte Administratif.

Préalablement à cette vente il sera nécessaire de faire diviser ce terrain par un Géomètre, les frais seront à la charge de la Commune.

Il propose que l'acquisition soit faite moyennant le prix de 1.25€ du mètre carré.

Il serait plus avantageux d'effectuer cette vente sous la forme d'un acte administratif.

Considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative, en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Mme Sylvie AUDIBERT, Première adjointe pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Vote : à l'unanimité.

D 2019 03 – PROJET RE-CALIBRAGE ROUTE DE PEGAURET A BIGAROQUE

Le Maire expose à l'assemblée que des travaux de re-calibrage de la route de Pégauret à Bigaroque sont nécessaires.

Il s'agit de la mise en sécurité de la voie par élargissement, création de nouveaux fossés, passage de route et re-profilage des talus.

Il sera nécessaire d'acquérir une partie des terrains pour l'assise de la chaussée, à cette fin, une enquête publique va être diligentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de re-calibrage de la route de Pégauret à Bigaroque,
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Vote : à l'unanimité.

D 2019 04 - CONVENTION DE LOCATION A TITRE GRATUIT

Le Maire expose que les travaux de la maison du Bourg sont terminés. Pour permettre l'utilisation des locaux de la commune, il est proposé de mettre en place une convention de location à titre gratuit pour les associations communales.

Il propose d'appliquer également cette convention à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le modèle de convention pour la salle des fêtes et pour la maison du Bourg.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de celles-ci.

Vote : à l'unanimité.

2019 05 - CAUTION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire expose à l'assemblée que le locataire du logement de l'école a donné son préavis de départ le 29 novembre 2018. Le logement sera vacant fin février 2019.

Une caution de 539€ déposée par chèque le 02 août 2017 sera restituée dans les deux mois après l'état des lieux de sortie. Le montant des éventuels travaux et remise en état du matériel sera déduit de cette caution sur présentation par la Commune d'un devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la restitution de la caution déduite des éventuels travaux et remise en état du matériel, sur présentation de Devis.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Vote : à l'unanimité.

IV - AFFAIRES DIVERSES

Questions diverses

Maison de l'école : Suite au départ des locataires et avant de re-louer le logement, il est proposé de réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat : placo, solive et arrivée d'eau à la cave. La commission travaux devra se réunir rapidement pour ce faire.

Personnel communal : Nos agents LIABOT Patricia et BRUSQUAND Laurence ont 30 ans de service, il est décidé de les proposer pour la médaille départementale du travail.

Energie renouvelable : Suite à la réunion d'information du 8 février 2019 sur le thème des énergies renouvelables, Monsieur le Maire informe de la création d'un groupe de travail avec les communes de Limeuil et Audrix et informe également que la collectivité a fait des démarches auprès du SDE24, pour vérifier sa capacité de production en photovoltaïque. Arlette BORIE se propose de suivre les réunions.

Chantier jeunes : Monsieur le Maire se propose de suivre un projet de chantier exécuté par de jeunes Européens, proposé par l'association SEM et VOL, ainsi qu'un échange Culturel dans le cadre d'ERASMUS, autour du génocide arménien.

Spectacle du dimanche 17 février 2019 et expo salle des fêtes : Pour permettre la visite de l'exposition qui sera encore pour trois semaines à Saint Chamassy, il est proposé que la clé soit disponible à la mairie aux heures d'ouverture. La commune remercie POINT.ORG, BRIKABRAK pour l'organisation du spectacle et l'acheminement de l'exposition.

Travaux cantine : Les travaux de la cantine sont prévus pour juin, il est décidé de lancer les demandes pour la main d'œuvre. De plus, pour permettre l'utilisation de la salle des fêtes lors des week-ends de juin, il est demandé aux conseillers municipaux de prêter main forte pour aider à ranger les éléments de la cantine qui sera délocalisée pendant les travaux.

INSEE : Le recensement se termine pour notre commune, nous remercions nos administrés qui ont bien voulu répondre aux questions de l'agent recenseur. Nous remercions les agents pour leur disponibilité.

Agents communaux : Monsieur le Maire fait remonter la satisfaction des administrés concernant le travail des agents communaux de la voie publique et expose les points marquants évoqués par les agents lors de leurs entretiens de fin d'année.

Cahier de doléances : Monsieur le Maire informe son conseil que la Préfecture a demandé à ce que le cahier de doléances soit clos ce 18 février au soir, et transmis au gouvernement, via la gendarmerie, dès que possible.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 20h30

Publié le 21 février 2019.